

TUMMERS (*Joseph-Marie-Ferdinand*), Lieutenant-colonel de l'Armée belge, commissaire de district de 1^{re} classe au Congo belge (Liège, 18.8.1866 — Ixelles, 3.2.1943). Fils de Ferdinand et de Rousseau, Marie-Joséphine; époux de Ruyters, Marie.

Entré par engagement volontaire au 11^e régiment de Ligne à l'âge de seize ans, Tummers était nommé caporal le 18 février 1882, sergent le 6 août 1883, sergent-fourrier le 1^{er} août 1884, et sergent-major le 6 avril 1885, bientôt sergent-major et moniteur général, passait au 12^e régiment de son arme en qualité de sous-lieutenant, le 19 novembre 1889, était promu lieutenant le 26 mars 1896, capitaine en second le 26 juin 1904. Il serait, par la suite et tout en poursuivant simultanément sa carrière à l'armée et une carrière territoriale au Congo belge, nommé capitaine-commandant le 25 décembre 1913, major le 18 décembre 1916 et lieutenant-colonel honoraire le 13 juillet 1922.

C'est en mai 1907 que cet officier entra au service de l'É. I. C. en qualité d'adjoint-supérieur. Nommé à ce grade le 21 mai, il entra en service par son arrivée à Boma le 20 juin et fut attaché, par décision du 9 juillet suivant, au District du lac Léopold II. Il y passa un terme statutaire de services pour s'embarquer à Boma le 7 juin 1910 et rentrer à Anvers le 26 du même mois. Il repartit le 25 février 1911, confirmé dans son grade à la date du 11, arriva à Boma le 17 mars, d'où, à nouveau désigné pour exercer ses fonctions au lac Léopold II, il s'éloigna le 19 pour arriver à Inongo le 1^{er} avril. Il demeura en fonctions à Inongo jusqu'au 9 juin 1913 et, s'étant embarqué, à Boma, le 27, prit un congé statutaire qui serait quelque peu prolongé dans l'intérêt du service, mesure qui, à l'époque, couvrait le plus souvent une faveur accordée au fonctionnaire mis de la sorte en congé prolongé. Effectivement, Tummers repartit d'Anvers dès le 29 janvier 1914. Arrivé à Boma le 18 février suivant, il fut désigné pour administrer provisoirement le District du Sankuru, mais se trouvait à la tête du District de l'Ubangi à la déclaration de guerre d'août 1914. C'est à une

initiative qu'il aurait prise qu'une erreur de l'Administrateur français d'Imfondo avait attribué une occupation militaire de Zinga, l'un des deux postes allemands du fameux « Bec de canard » camerounais sur le fleuve Congo, occupation qui fournit à nos ennemis prétexte à nous accuser d'avoir, les premiers, violé la neutralité du Bassin conventionnel du Congo. Tummers se réjouissait assez, quand il racontait l'incident par la suite, d'avoir été, le même jour, félicité et blâmé d'un même fait de caractère sans doute légendaire.

Nommé commissaire de district de 1^{re} classe le 1^{er} juillet 1915, Il dut rentrer peu après en congé anticipé pour raisons de santé et fut même relevé de ses fonctions par une décision de mai 1916. Mais cela ne devait pas l'empêcher de repartir le 11 février 1917 pour administrer le District du lac Léopold II qu'il représenterait au premier conseil du Gouvernement de la Province de l'Équateur en 1919.

Rentré en congé régulier le 25 juillet 1920, il fut mis en congé prolongé pour raisons de service le 24 janvier 1921 et fit mettre fin honorable à sa carrière coloniale, à la date du 1^{er} mai 1921, par un A. R. du 20 mars précédent.

Il reprit alors sa carrière dans l'armée métropolitaine où il fut retraité au grade de lieutenant-colonel.

Il ne s'éteignit qu'au cours de la seconde guerre mondiale, âgé de 76 ans, et laissant un fils officier et déjà ancien colonial qui vient lui-même de s'éteindre.

Tummers était, à sa mort, officier de l'Ordre de la Couronne, officier de l'Ordre royal du Lion, chevalier de l'Ordre de Léopold avec palme et attribution de la Croix de Guerre, chevalier de la Légion d'Honneur, porteur de l'Étoile de service en or, de la Croix militaire de 1^{re} classe, de la Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II et de la Médaille commémorative des Campagnes d'Afrique 1914-1918.

12 juin 1956.
J.-M. Jadot.

1. Moulart, G., *La Campagne du Tanganika*, Brux., Édition universelle, s. d. 14.